Procès-verbal du Conseil Municipal de la Commune de Montbron
Département de la Charente

Le 3 juillet 2020

L'an deux mil vingt, le trois juillet, à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de MONTBRON, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Gwenhaël FRANÇOIS, Maire.

Nombre de conseillers municipaux :	19
Nombre de présents :	19
Nombre de votants :	19
Date de convocation :	25 juin 2020
Date d'affichage :	10 juillet 2020

***Etaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux* :**

M. Gwenhaël François, M. Jacques-Albert Morel, Mme Danièle Bernard, M. Bernard Azen, Mme Aurélie Truffandier, Mme Marcelle Buisson, Mme Marie Coiffard, Mme Lisbeth Combaud, Mme Marjorie Courtin, M. Frédéric Diaz, M. Didier Génini, M. Anthony Guet, Mme Audrey Jossely, M. Eric Lamothe, M. Didier Lavergne, Mme Claudine Michely, M. Nicolas Rassat, Mme Justine Terrade. M. Christian Tuyeras.

Secrétaire de séance : M. Frédéric Diaz.

Adoption du procès-verbal de la séance n°3 du 24 mai 2020

Monsieur le maire explique que chaque conseiller municipal a été destinataire dans la convocation et a pu prendre connaissance du procès-verbal de la séance n°3 du 24 mai 2020. Il demande s'il y a des observations. Aucune observation n'étant formulée, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le procès-verbal de cette séance.

1. Vote du budget primitif budget communal

Exposé :

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le budget primitif de la Commune.

Section	Budgétisé
Investissement	
Dépenses	1 857 233.94 €
Recettes	1 857 233.94 €
Fonctionnement	
Dépenses	2 325 555.00 €
Recettes	2 325 555.00 €

Résolution :
Après avoir pris connaissance du budget pour l'année 2020, le Conseil, à l'unanimité de ses membres :

- **Approuve** le budget primitif de la commune pour l'année 2020.

2. Vote du budget primitif service assainissement

Exposé :
Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le budget primitif du service assainissement.

Section	Budgétisé
Investissement	
Dépenses	173 851.23 €
Recettes	173 851.23 €
Exploitation	
Dépenses	285 673.00 €
Recettes	285 673.00 €

Résolution :
Après avoir pris connaissance du budget pour l'année 2020, le Conseil, à l'unanimité de ses membres :

- **Approuve** le budget primitif du service assainissement pour l'année 2020.

3.Vote du budget primitif budget lotissement

Exposé :
Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le budget primitif du budget lotissement.

Section	Budgétisé
Investissement	
Dépenses	101 310.00 €
Recettes	101 310.00 €
Fonctionnement	
Dépenses	101 310.00 €
Recettes	101 310.00 €

Résolution :
Après avoir pris connaissance du budget pour l'année 2020, le Conseil, à l'unanimité de ses membres :

- **Approuve** le budget primitif du budget lotissement pour l'année 2020.

4. Constitution de la commission communale Voirie - Travaux

Exposé :
Suite à l'élection d'une nouvelle municipalité, le 24 mai 2020, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de constituer une commission communale Voirie - Travaux.

La commission Voirie – Travaux se composera de quatre membres ; Les membres de la commission sont élus par le conseil municipal à la représentation proportionnelle au plus fort reste.
Les conseillers municipaux font remarquer que le vote peut se faire à main levée et non à bulletin secret. Monsieur le Maire demande s'il y a des volontaires. Les quatre personnes volontaires sont :
- M. Gwenhaël FRANÇOIS
- Mme Danièle BERNARD
- M. Didier GENINI
- Mme Lisbeth COMBAUD

Il est alors procédé au déroulement du vote.

Résolution :
Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :
- Décide que le vote se fasse à main levée,
- Nomme les membres de la commission voirie - Travaux comme suit : M. Gwenhaël FRANÇOIS, Mme Danièle BERNARD, M. Didier GENINI, Mme Lisbeth COMBAUD.

5. Constitution de la commission Patrimoine communal

Exposé :
Suite à l'élection d'une nouvelle municipalité, le 24 mai 2020, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de constituer une commission communale Patrimoine communal.
Les conseillers municipaux font remarquer que le vote peut se faire à main levée et non à bulletin secret.
Monsieur le Maire demande aux volontaires de se faire connaître ; sept conseillers se désignent :
- Mme Danièle BERNARD,
- M. Didier LAVERGNE,
- Mme Lisbeth COMBAUD,
- M. Anthony GUET,
- Mme Justine TERRADE,
- M. Nicolas RASSAT,
- Mme Marie COIFFARD.

Il est alors procédé au déroulement du vote.

Résolution :
Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :
- Décide que le vote se fasse à main levée,
- Nomme les membres de la commission Patrimoine communal comme suit : Mme Danièle BERNARD, M. Didier LAVERGNE, Mme Lisbeth COMBAUD, M. Anthony GUET, Mme Justine TERRADE, M. Nicolas RASSAT et Mme Marie COIFFARD.

6. Constitution de la Commission de Délégation de Service Public

Exposé :
Suite à l'élection d'une nouvelle municipalité, le 24 mai 2020, Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que la constitution d'une commission de Délégation de Service Public est obligatoire.
Lorsqu'il s'agit d'une Commune de moins de 3 500 habitants, la composition de la commission de Délégation de Service Public est la suivante : le Maire, président, et trois membres du Conseil Municipal élus au scrutin secret sauf accord unanime contraire (L 2121-21 du CGCT).

Monsieur le Maire demande aux volontaires de se faire connaître ; trois conseillers se désignent.

Les quatre membres volontaires pour cette commission sont donc :
- M. Gwenhaël FRANÇOIS,
- M. Jacques Albert MOREL,
- M. Bernard AZEN,
- Mme Audrey JOSSELY.

Il est alors procédé au déroulement du vote.

Résolution :
Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :
- Décide que le vote se fasse à main levée,
- élit membres de la commission de Délégation de Service Public : M. Gwenhaël FRANÇOIS, Président de droit, M. Jacques Albert MOREL, M. Bernard AZEN et Mme Audrey JOSSELY.

7. Constitution de la commission d'appel d'offres

Exposé :
Monsieur le Maire explique que suite au renouvellement général des conseillers municipaux et à l'élection d'une nouvelle municipalité, le 24 mai 2020, il est obligatoire de procéder à l'élection des membres de la Commission d'Apple d'offres prévue à l'article 22 du Code des marchés publics. A cet égard, il donne lecture au Conseil Municipal des dispositions de l'article 22 dudit Code, relatives à la composition de ces Commissions d'appel d'offres.
Lorsqu'il s'agit d'une Commune de moins de 3 500 habitants, la composition de la Commission d'Appel d'offres est la suivante : le Maire, président, et trois membres du Conseil Municipal élus en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste. Cette Commission intervient dans l'examen des offres et la procédure d'attribution des marchés publics.
Monsieur le Maire demande aux volontaires de se faire connaître ; trois conseillers se désignent.
Les quatre membres volontaires pour cette commission sont donc :
- M. Gwenhaël FRANÇOIS,
- Mme Danièle BERNARD,
- M. Jacques Albert MOREL,
- Mme Aurélie TRUFFANDIER.

Il est alors procédé au déroulement du vote.

Résolution :
Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :
- Décide que le vote se fasse à main levée,

- arrête comme suit la composition de la Commission d'Appel d'Offres : M. Gwenhaël FRANÇOIS, Président de droit, Mme Danièle BERNARD, M. Jacques Albert MOREL et Mme Aurélie TRUFFANDIER

8. Élection d'un délégué pour l'Agence Technique Départementale de la Charente (ATD16)

Exposé :
Monsieur le Maire explique que suite au renouvellement général des conseillers municipaux et à l'élection d'une nouvelle municipalité, le 24 mai 2020, il convient de procéder à l'élection d'un délégué pour l'Agence Technique Départementale de la Charente.
Monsieur le Maire rappelle que l'ATD 16 a pour mission d'apporter, aux collectivités territoriales et aux établissement publics intercommunaux du département qui le demande une assistance d'ordre technique, juridique et financière.
Monsieur le Maire demande aux volontaires de se faire connaître. M. Jacques Albert Morel, premier adjoint, propose sa candidature. Il est alors procédé au déroulement du vote.

Résolution :
Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité :
- De voter à main levée,
- De nommer M. Jacques Albert MOREL, délégué auprès de l'Agence Technique Départementale de la Charente.

9. Élection des délégués du conseil municipal auprès du Syndicat départemental d'Electricité et de Gaz de la Charente

Exposé :
Vu l'élection d'une nouvelle municipalité le 24 mai 2020 et la réorganisation des représentants communales qui s'ensuit ;
Vu l'adhésion de la Commune au Syndicat Départemental d'Electricité et de Gaz de la Charente ;
Il revient au Conseil Municipal d'élire ses délégués auprès de cet EPCI. Le Maire rappelle que le conseil municipal doit désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant. Il demande à l'assemblée si le vote peut se faire ouvertement (pas de vote à bulletin secret). Monsieur le Maire demande aux volontaires de se faire connaître, les candidats sont les suivants : Nicolas Rassat, délégué titulaire et Frédéric Diaz, délégué suppléant.

Résolution :
Après avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité :
- De voter à main levée,
- De désigner en qualité de délégué titulaire, Nicolas Rassat, et en qualité de délégué suppléant, Frédéric Diaz auprès du Syndicat départemental d'Electricité et de Gaz de la Charente.

10. Élection des représentants du conseil municipal auprès de l'EHPAD de Montbron

Exposé :
Vu l'élection d'une nouvelle municipalité cette année et la réorganisation des représentations communales qui s'ensuit ;
Vu le nombre des membres du Conseil d'Administration auprès de l'EHPAD de Montbron, présidé de droit par le Maire, fixé à deux.

Le conseil municipal doit donc désigner ces représentants. Sont candidats : Mme Danièle Bernard et M. Bernard Azen. Il est alors procédé au déroulement du vote.

Résolution :
Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité décide

- De voter à main levée,
- De nommer pour représenter la Commune auprès du conseil d'administration de l'EHPAD de Montbron : Mme Danièle Bernard et M. Bernard Azen.

11. Élection du représentant du conseil municipal auprès du Conseil d'Administration du collège de Montbron

Exposé :
Vu l'installation d'une nouvelle municipalité le 24 mai 2020 et la réorganisation des représentations communales qui s'ensuit, Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à désigner un représentant auprès du collège de Montbron.
Monsieur Eric Lamothe se porte volontaire. Il est alors procédé au déroulement du vote, lequel se passe à main levée à la demande des conseillers.

Résolution :
Après avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité :

- De voter à main levée,
- De nommer M. Eric LAMOTHE, représentant du conseil municipal auprès du Conseil d'Administration du collège de Montbron.

12. Élection des représentants du conseil municipal auprès de l'association Montbron Pyrénées

Exposé :
Vu l'installation d'une nouvelle municipalité le 24 mai 2020 et la réorganisation des représentations communales qui s'ensuit, Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à désigner 9 représentants auprès de l'association Montbron Pyrénées.
Monsieur le Maire demande aux volontaires de se faire connaître, les candidats sont les suivants : Jacques Albert Morel, Didier Génini, Claudine Michely, Justine Terrade, Marjorie Courtin, Frédéric Diaz, Anthony Guet, Audrey Jossely et Christian Tuyeras.

Résolution :
Après avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- De voter à main levée,
- D'élire membres auprès de l'association Montbron Pyrénées :
  Jacques Albert Morel, Didier Génini, Claudine Michely, Justine Terrade, Marjorie Courtin, Frédéric Diaz, Anthony Guet, Audrey Jossely, et Christian Tuyeras.

13. Élection des représentants du conseil municipal auprès de l'association Club des Aînés

Exposé :
Vu l'élection d'une nouvelle municipalité le 24 mai 2020 et la réorganisation des représentations communales qui s'ensuit, Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à désigner ses 9 représentants auprès de l'association Club des Aînés dans lequel une représentation communale est demandée.

Monsieur le Maire demande aux volontaires de se faire connaître, les candidats sont les suivants :
Gwenhaël François, Bernard Azen, Marcelle Buisson, Didier Génini, Claudine Michely, Marjorie Courtin, Audrey Jossely, Didier Lavergne, Christian Tuyeras.

Résolution :
Après avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- De voter à main levée,
- De nommer représentants auprès de l'association du club des aînés Gwenhaël François, Bernard Azen, Marcelle Buisson, Didier Génini, Claudine Michely, Marjorie Courtin, Audrey Jossely, Didier Lavergne et Christian Tuyeras.

14. Élection de membres du conseil municipal auprès du CNAS

Exposé :
Monsieur le Maire propose à l'Assemblée de désigner un délégué représentant les élus de notre collectivité au sein du Comité National d'Action Sociale. De plus, un délégué représentant les agents doit également être désigné.
Le CNAS permet au personnel territorial de bénéficier d'une action sociale de qualité.
Monsieur le Maire propose à l'Assemblée que le délégué représentant les élus soit Monsieur Bernard Azen et que la déléguée représentant les agents soit Madame Stéphanie Marsaud.

Résolution :
Après avoir entendu les explications qui précédent, puis délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

- Décide de voter à main levée,
- Désigne Monsieur M. Bernard AZEN, délégué représentant les élus et Madame Stéphanie Marsaud, déléguée représentant les agents.

15. Gratuité des droits de place au deuxième trimestre 2020 Pour les commerçants des marchés hebdomadaires

Exposé :
Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que les commerçants des marchés n'ont pas eu une activité normale du fait de la crise du coronavirus. Même si la commune a autorisé les marchés en mettant en place des barrières, un sens de circulation entre les étals et des pots de gel hydro-alcoolique, les clients ont été plus rares pendant cette période.
Aussi Monsieur le Maire propose de laisser la gratuité des droits de place au deuxième trimestre 2020 à tous les commerçants des marchés hebdomadaires qui se tiennent du jeudi au dimanche.
Pour cela, il convient de définir les tarifs des tickets de la régie des droits de place à zéro euro (0€) pour les mois d'avril, mai et juin 2020.

Résolution :
Après avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité :

- **Décide** de la gratuité de droits de place au deuxième trimestre de l'année 2020 selon les conditions énoncées ci-dessus,
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tout document afférent à cette mesure.

16. Remise gracieuse des loyers communaux des commerces pour les mois de mars et d'avril 2020

Exposé :
Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal qu'il souhaite aider les commerçants de Montbron locataires de la commune. En effet, la commune peut faire un geste pour les aider à traverser cette période difficile du fait de la fermeture de leurs commerces.

Aussi il souhaite répondre favorablement à leur demande de remise gracieuse pour les loyers des mois de mars et d'avril 2020. Voici la liste des commerces concernés :
- la boutique de couture M'zelle Soleil (Mme Gaëlle Bonjean),
- le salon de thé de la rue d'Angoulême, Aromes 1 (Mme Sandra Oxley),
- la pâtisserie MSD (M. et Mme Stanislas Durand),
- la bijouterie Laörée (Mme Laure Simonnet),
- la maroquinerie Nomad Custom Leather (Mme Delphine Dauchel),
- le moulin de la Tardoire (M. Matthieu Brudo),
- la charcuterie-traiteur (Mme Alves).

Résolution :
Après avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité :
- **Approuve** la demande de remise gracieuse pour les loyers des commerçants locataires de la commune pour le mois de mars et avril 2020.
- **Demande** à Monsieur le Maire de signer tous documents utiles à cette fin.

17. Fonds départemental d'Aide aux Communes

Exposé :
Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que la Commune est susceptible de bénéficier en 2020 du soutien financier de Département au titre du Fonds départemental d'Aide aux Communes en matière de voirie (programme FDAC 2020).
Dans cette perspective, il explique qu'il a demandé un estimatif des travaux de voirie nécessaires cette année.
Selon cette première estimation, l'ensemble des travaux de grosses réparations à effectuer sur la voirie communale s'élève à **133 467.90 HT**, soit **160 161.48 € TTC.**

Résolution :
Après avoir entendu les explications qui précèdent, puis délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres :
- Approuve le programme de travaux qui lui est présenté et dont l'estimation s'élève à 160 161.448 € TTC.
- Rappelle qu'une opération travaux de voirie est inscrite au Budget Primitif de l'année 2020.
- Sollicite pour ladite opération la participation financière du Département, au titre du programme FDAC 2020.

18. Subventions aux associations locales pour l'année 2020

Exposé :
Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal des demandes de subventions adressées par les associations pour l'année 2020. Ces demandes ont été examinées lors de la réunion de la Commission vie locale.

Madame Aurélie Truffandier expose à l'Assemblée les décisions de cette commission. Elle explique que depuis cette réunion, l'APEM a déposé un dossier complet. Elle demande donc que 500 euros soient ajoutés au tableau récapitulatif.
En outre des subventions exceptionnelles sont retenues pour l'année 2020 :
- à l'amicale de Haute-Tardoire, 250 € liés au fait que des frais supplémentaires seront engagés pour l'organisation du repas de la Saint Maurice,
- au club pongiste, 500 €, liés aux cours dispensés à l'école primaire et au collège,
- à la gymnastique volontaire, 200 €, liés à la formation d'un animateur pour assurer un deuxième cours de gymnastique par semaine,
- au handball AMSL, 300 €, pour financer des nouveaux ballons et mini-buts,
- à la pétanque montbronnaise, 150 € pour financer l'achat de tenues complètes aux enfants du club,
- à Tardoire Allegro, 1500 €, pour l'organisation de 3 concerts pendant l'été 2020 sur les places de l'Hôtel de Ville, la place Naud et la place des Tilleuls.

Résolution :
Après avoir examiné ces demandes et avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité de ses membres présents :

- ***Accorde,*** au titre de l'année 2020, les subventions dont les montants détaillés figurent en annexe de cette délibération.

19. Avenant au bail du Moulin de Chabrot

Exposé :
Monsieur le Maire explique que des travaux à hauteur de 35 310€ HT ont été réalisés sur la terrasse du restaurant. Le preneur, Le Moulin de la Tardoire représenté par Monsieur Matthieu Brudo, s'engage à rembourser ce montant par une augmentation du loyer, soit 535€ Hors Taxe, chaque mois, du 1er août 2020 au 31 janvier 2026.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de valider l'avenant au bail commercial, les autres articles de ce document restant inchangés.

Résolution :
Après avoir pris connaissance de ces explications puis délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres :

- ***Valide*** l'avenant n°1 au bail commercial du 3 juillet 2013,
- ***Autorise*** Monsieur le Maire à signer cet avenant.

20. Fuite d'eau et remboursement sur le budget assainissement

Exposé :
Monsieur le Maire explique que suite à une fuite d'eau à la maison médicale, la consommation pour 2019 a été de 517 m3. La consommation moyenne sur les trois années précédentes est de 81m3.

La Communauté de Communes La Rochefoucauld Porte du Périgord, propriétaire de la maison médicale, en application de la loi WARSMANN, a donc demandé un dégrèvement. Suivant l'application de cette loi, 355 m3 serait à annuler de la facture, soit un total de 557,35€ TTC.

Monsieur le Maire demande l'autorisation au conseil municipal d'appliquer la loi WARSMANN pour la facture assainissement 2019 de la maison médicale.

Résolution :
Après avoir entendu les explications qui précédent, puis délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité de ses membres :

- Valide le dégrèvement de la facture assainissement de la maison médicale en application de la loi WARSMANN,
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document afférent à cette demande.

21. Vente des anciens tivolis

Exposé :
Monsieur le Maire explique que la commune va acheter de nouveaux tivolis plus facilement manipulables que les anciens.
Il propose au conseil de se séparer des anciens tivolis.
Il s'agit donc d'autoriser Monsieur le Maire à trouver un acquéreur et procéder à la vente.

Résolution :
Après avoir entendu les explications qui précédent, puis délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité de ses membres :

- Donne pourvoir à Monsieur le Maire pour négocier la vente des anciens tivolis.
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document afférent à cette cession.

22. Renouvellement d'un temps partiel d'un personnel des services administratifs

Exposé :
Monsieur le Maire porte à la connaissance du Conseil Municipal le désir exprimé par Madame Maryse JOSLET, de continuer à travailler à temps partiel, à concurrence de 90 % (quatre-vingt-dix pour cent) de ses obligations hebdomadaires de service. Il précise que ce temps partiel est accordé par l'assemblée mais n'est pas obtenu de droit (ce qui est le cas pour les agents ayant des enfants en bas âge) ; par conséquent, les cotisations de retraite sont basées sur le temps partiel.
Monsieur le Maire rappelle que Madame Maryse JOSLET est employée à temps complet dans les services administratifs de la mairie et qu'elle travaille déjà à temps partiel depuis le 1er février 1996.
La précédente autorisation accordée à cet agent a expiré.
Résolution :
Après avoir pris connaissance de ces explications puis délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents :

- ***emet un avis favorable*** à la demande présentée par Madame Maryse JOSLET, pour une durée de 12 mois à compter du 1er juillet 2020.

23. Prolongation d'un contrat « parcours emploi compétences »

Exposé :
Madame Bernard explique que les contrats aidés prennent désormais la forme de contrat « parcours emploi compétences ». Monsieur Azib Sébastien est recruté à ce titre, 20 heures par semaine depuis le 12 février 2018.

Madame Bernard explique que le contrat « parcours emploi compétences » de Monsieur Sébastien Azib, aidé à hauteur de 45% par l'Etat dans la limite de 20 heures par semaine, prendra fin le 11 août 2020.
Ce contrat peut être renouvelé pour une durée d'un an.

Résolution :
Après avoir entendu les explications qui précèdent, puis délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres :

- Valide la prolongation du contrat de M. Sébastien Azib du 12 août 2020 au 11 août 2021, au titre du contrat « parcours emploi compétence », pour une durée hebdomadaire de 20 heures,
- Autorise Monsieur le maire à signer tous documents afférents.

24. Prolongation d'un contrat aidé au service administratif

Exposé :
Madame Bernard explique que les contrats aidés prennent désormais la forme de contrat « parcours emploi compétences ».
Madame Marlène Hardy est recrutée à ce titre, 20 heures par semaine depuis le 6 novembre 2018. Cet emploi est aidé à hauteur de 45% par l'Etat dans la limite de 20 heures par semaine. Il peut être renouvelé pour trois mois, soit du 6 août 2020 au 6 novembre 2020.

Résolution :
Après avoir entendu les explications qui précèdent, puis délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres :

- valide le renouvellement du contrat « parcours emploi compétence » de Mme Marlène Hardy pour un an pour une durée hebdomadaire de 20 heures,
- autorise Monsieur le maire à signer tous documents afférents.

25. Une nouvelle délégation de compétence au Maire

Exposé :
Monsieur le Maire rappelle que la délibération 2020-3-6 intitulée « Délégation de compétences au Maire » et votée en début de mandat, liste toutes les compétences qui lui sont déléguées par le conseil.
Il demande aujourd'hui que ce soit ajoutée à la liste, la compétence de signer les conventions de prestations de services. Monsieur le Maire explique que la coopération et la mutualisation avec les autres collectivités (que ce soient les communes ou communauté de communes ou syndicat) va l'amener à en signer. Son souci est toujours d'être plus réactif et de pouvoir agir au moment opportun.
Aussi demande-t-il que le conseil lui donne cette compétence.

Résolution :
Après avoir entendu les explications qui précèdent puis délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Accorde une délégation de compétences au Maire pour signer les conventions de prestation de services.

26. Délégation de compétences à Monsieur Tuyeras pour les jardins familiaux

Exposé :
Monsieur le Maire explique que le conseiller municipal, Monsieur Tuyeras souhaite s'occuper des jardins familiaux. Ces jardins sont loués gratuitement aux familles montbronnaises qui en font la demande.
Il s'agit de suivre leur attribution et veiller à leur bon entretien.
Aussi demande-t-il que le conseil délégue cette compétence à Monsieur Tuyeras.

Résolution :
Après avoir entendu les explications qui précèdent puis délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, avec 19 voix pour :

- Accorde une délégation de compétences à Monsieur Tuyeras pour les jardins familiaux.
- Autorise Monsieur Tuyeras à signer tous les documents afférents à cette délégation.

27. Révision du règlement du Garage

Exposé :
Monsieur le Maire indique que par la délibération 2020-1-1 du 31 janvier 2020 le conseil municipal avait voté le règlement intérieur de l'espace partagé de travail ainsi que les tarifs applicables.
Ce règlement intérieur a dû être révisé suite à la rédaction du contrat de location. En effet, il a fallu intégrer de nouvelles conditions générales d'utilisation de l'espace. En outre, une erreur d'arrondi est constatée et doit être rectifiée : il s'agit de la location du bureau privé du rez-de-chaussée qui serait à 84 euros mensuels et non 83 euros.
Il s'agit donc de valider le nouveau règlement intérieur du Garage et de rectifier les tarifs.

Résolution :
Après avoir entendu les explications qui précèdent puis délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, avec 19 voix pour :

- Valide le règlement modifié du Garage,
- Valide les tarifs modifiés du Garage.

28. Aliénation d'un chemin rural au Fraisse

Exposé :
Monsieur le Maire expose la demande de Monsieur Franck Bruinaud. Il souhaite acheter la portion de chemin rural longeant sa parcelle, portion enclavée entre les parcelles BN 69, 66 d'un côté et BN 70, 76 de l'autre.
Monsieur le Maire demande donc que la commune ouvre pour cela une enquête publique. Il convient de vérifier que la vente de cette portion de chemin n'enclave pas d'autres parcelles.

Résolution :
Après avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité de ses membres présents, avec 19 voix pour :

- Considérant que l'aliénation de cette section de chemin ne conduirait a priori, à aucun état d'enclave, décide de soumettre à enquête publique le projet d'aliénation de la portion de chemin rural mentionné en exposé.

- Précise que tous les frais attachés à la procédure d'aliénation (notamment les frais d'acte notarié et de bornage) seront supportés par le demandeur.

29. Aliénation d'une portion chemin rural entre Font Belle et Chez Gouret

Exposé :
Monsieur le Maire expose la demande de Madame et Monsieur Chevalerias. Ils souhaitent acheter la portion de chemin rural située à l'arrière de leur parcelle.

Ce tronçon de chemin rural longe leur propriété coté Font Belle et se situe entre les parcelles BN 116 et BN 48.

Monsieur le Maire demande donc que la commune cède la portion de chemin rural concernée à Madame et Monsieur Chevalerias et ouvre pour cela une enquête publique.

Résolution :
Après avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité de ses membres :

- Autorise Monsieur le Maire à soumettre à enquête publique le déclassement de cette portion de chemin rural ainsi que son aliénation au profit de Madame et Monsieur Chevalerias.

30. Déclassement de voirie communale

Exposé :
Monsieur le Maire explique que suite à la création d'une copropriété dans l'immeuble du Crédit Agricole de Montbron, le géomètre a soumis l'idée d'intégrer une partie du domaine non cadastré dans l'assise de la copropriété. Il s'agit du trottoir qui borde le crédit agricole et qui est une partie de la place.
Il propose donc de soumettre à enquête publique le déclassement de cette partie de voie communale afin de l'aliéner au profit du Crédit Agricole. Il indique que la société supportera les frais de bornage et d'acte notarié. La commune financera l'enquête publique.

Résolution :
Après avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité de ses membres :

- Autorise Monsieur le Maire à soumettre à enquête publique le déclassement de cette voie communale ainsi que son aliénation au profit de la société du Crédit Agricole.

31. Concert de musique brésilienne

Exposé :
Monsieur le Maire explique qu'un concert aura lieu au Moulin de la Tardoire le 4 août 2020. Il s'agit de musique brésilienne par le chanteur Rômulo Gonçalves. Le coût de la représentation du spectacle est de 400€ TTC. A ce tarif, s'ajoute les frais de SACEM.

Résolution :
Après avoir pris connaissance des informations qui précèdent, puis délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- ***autorise*** Monsieur le Maire à régler à « Rômulo Gonçalves » la somme de 400€ pour le concert du 4 août 2020,
- ***autorise*** Monsieur le Maire à régler les frais de SACEM.

32. Spectacle du deuxième semestre

Exposé :
Madame Aurélie Truffandier rappelle que le 17 juillet auront lieu les spectacles d'Arts et Feux ainsi que celui des Tout par Terre. Il convient d'autoriser le règlement des frais de SACEM de ces deux spectacles.
De plus, elle explique que le 5 décembre 2020 à 15 heures un spectacle intitulé « Vive le Père Noel », accessible gratuitement à tous les enfants de la commune aura lieu à la salle des fêtes. Ils se verront offrir un goûter par la Mairie de Montbron.
Le coût de la représentation du spectacle est de 1 600 € TTC. A ce tarif, s'ajoute les frais de SACEM.

Résolution :
Après avoir pris connaissance des informations qui précèdent, puis délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- ***autorise*** Monsieur le Maire à régler les frais de SACEM pour les spectacles du 17 juillet,
- ***valide*** l'organisation du spectacle de Noël,
- ***autorise*** Monsieur le Maire à régler à Eric Van Praët la somme de 1 600 €,
- ***autorise*** Monsieur le Maire à régler les frais de SACEM pour le spectacle « Vive le Père Noël ».

33. Repas des aînés

Exposé :
Monsieur le Maire rappelle que cette année le repas a été préparé par la charcuterie Marzat.ainsi que les agents communaux.
Il explique que ce repas est gratuit cependant les commensaux ont versé un don à la commune. Il convient donc d'accepter ce don.

Résolution :
Après avoir pris connaissance des informations qui précèdent, puis délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Accepte les dons de Monsieur ou Madame Chauvin, Monsieur Faure, Monsieur et Madame Vergnaud, Monsieur Brun et Monsieur Joubert pour la somme de 120 euros.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h45.

Gwenhaël FRANÇOIS Jacques-Albert MOREL Danièle BERNARD Bernard AZEN

Aurélie TRUFFANDIER Justine TERRADE Lisbeth COMBAUD Marcelle BUISSON

Didier GENINI Claudine MICHELY Marie COIFFARD Marjorie COURTIN

Frédéric DIAZ Anthony GUET Audrey JOSSELY Eric LAMOTHE

Didier LAVERGNE Nicolas RASSAT Christian TUYERAS